

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

13 février 2018

Date de convocation :
8/02/2018

Date d'affichage
8/02/2018

Nombre de Conseillers :
En exercice : 70
Présents : 41
Votants : 48

Le treize février deux mil dix-huit à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.

Etaient présents :

F BACHER, A BENON, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, G VIEL, M BARTON, D LANGEVIN, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, V BLANDIN, V BOSQUET, M GERVAIS, J-P MANIGLIER, J-N TOLLEMER, B JOSSET, M JOSSET, J-J VASLIN, F ALLIX, O DESHEULLES, S JULIEN, J BAUDRY, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMÉR, M GALIS, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, M-H PERROTTE, G TRAVERT, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A LELIEVRE et J-P TRAVERT.

Excusés : L HAVARD pouvoir à V BLANDIN, A DESSOUDE pouvoir à M JOSSET, I MAQUAIRE pouvoir à O DESHEULLES, A TRAVERS pouvoir à S JULIEN, J-J LEJUEZ pouvoir à D FAUDEMÉR, A ELLIOTT pouvoir à A LELIEVRE, C GAILLARDON pouvoir à JP TRAVERT
S LEROUVILLOIS, J BESSLIEVRE, L MIGNOT, G PERROTTE

Absents : JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, E LEMONNIER, E LEQUERTIER, P LUCAS, J TOLLEMER, A HALLET, M HEBERT, H MARIE, C HOLLEY, J LAHAYE, C RACHINE, S ROUXEL, M BIHEL et J-P GROULT

Secrétaire de séance: V BLANDIN

Le procès-verbal du 18 janvier 2018 est adopté à l'unanimité. Une remarque est faite par Monsieur G TRAVERT concernant la rédaction de la délibération n°05-01-18.

01-02-18 Enquête publique sur la demande d'autorisation d'augmenter la production de gourdes de crème dessert à la SAS Mont Blanc de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de Chef du Pont)

La demande d'extension a pour objectif de modifier et de recentrer l'activité sur le format « gourdes » de produits laitiers en plein développement.

- construction d'un nouveau bâtiment en extension des bâtiments existants pour implanter 2 lignes de production supplémentaires
- construction d'un local de maturation
- transfert du local de stockage de palettes
- importante évolution de la filière de traitement des eaux résiduaires

L'enquête publique est ouverte du 13 février au 12 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'augmenter la production de gourdes de crème dessert à la SAS Mont Blanc de Sainte Mère Eglise (commune déléguée de Chef du Pont)

02-02-18 Demande d'occupation du domaine public : terrasse-verrière au bar le Central

Suite au changement de propriétaire du bar le central, les nouveaux propriétaires demandent le renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public de la terrasse verrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE à titre personnel, Monsieur Meresse Franck à exploiter à titre précaire une terrasse-verrière au droit de l'immeuble le Central - 6 place Bir Hackheim à Picauville, dans le cadre de son activité de bar tabac

CHARGE Monsieur le maire ou son adjoint délégué à rédiger l'autorisation avec toutes les prescriptions nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle la question de la redevance d'occupation du domaine public évoquée lors du précédent conseil municipal. Une étude sera prochainement menée par les commissions commerce-artisanat et finances afin d'en prévoir l'éventuelle instauration.

03-02-18 Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 10 janvier 2018;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent pour assurer les fonctions de vagemestre et d'entretien des locaux, suite à une réorganisation des services techniques ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 15h/35èmes. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : vagemestre et d'entretien des locaux (entre autre le ménage de la salle polyvalente et des vestiaires du stade),

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

La modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1er juin 2018.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à non complet de vagemestre au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjointes technique à raison de 15 heures hebdomadaire.

CHARGE Monsieur le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Monsieur le Maire informe qu'un agent sera recruté sur le poste vacant (Suite au départ de Bruno LEPRESLE) aux services techniques à 35h, poste qui sera principalement orienté sur l'entretien des espaces verts et le fleurissement. Cela permettra de libérer du temps pour le responsable des services techniques, notamment pour mieux assurer le suivi des demandes d'interventions des communes déléguées.

04-02-18 Réajustement de la prime RIFSEEP

Dans le cadre de sa foire aux questions relative à la mise en œuvre dans les collectivités territoriales du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), la DGCL (Direction générale des Collectivités Territoriales) est venue préciser que l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes prévue à l'article R. 1617-5-2 du CGCT n'est pas cumulable avec le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

En effet, cette indemnité fait partie des éléments de rémunération liés à une sujétion particulière. Or, la part IFSE du RIFSEEP est, par principe, exclusive de toute autre prime ou indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise.

En conséquence, il faut donc intégrer l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans la part IFSE versée aux agents attributaires de cette prime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'intégrer l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans le RIFSEEP.

DECIDE qu'en cas de perte de la gestion d'une régie, l'agent perdra la part correspondant à l'ancienne indemnité de régisseurs existante en 2017(soit 109,20€/an).

05-02-18 Inscription budgétaire 2018

Dans l'attente du vote du budget, Monsieur le maire demande l'autorisation d'inscrire des dépenses au budget :

- voiture électrique (prévu en 2017 mais devis non signé) : partner électrique : 33 401.88€TTC (avec options), avec remise et reprise de la clio, on arrive à un total de 18 691,16€ (rappel subvention à percevoir à hauteur de 80% du montant total HT)
- sono (prévu en 2017 mais devis non signé) : 1583€TTC
- 5 chaises de secrétariat pour le service administratif (nouvelle dépense : 1 145.15€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'inscription de ces dépenses au budget M14 de 2018 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Imputation</u>
Voiture électrique	21 192€	2182-91
Reprise véhicule	2 500€	024
Sono	1 585€	2188
5 Chaises du secrétariat	1 146€	2184

06-02-18 Demande de subvention voyage scolaire : MFR Valognes

Monsieur le maire présente une demande de subventions pour un voyage d'étude en Pologne pour 2 élèves de 1^{ère} à la MFR de Valognes :

- BLAIZOT Flavie domiciliée commune déléguée de Vindefontaine
- LE MARINEL Marion domiciliée commune déléguée d'Amfreville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCORDE une subvention de 70€ pour le voyage scolaire pour les 2 élèves

CHARGE Monsieur le Maire de verser la subvention à la MFR de Valognes.
Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention pour un voyage culturel d'un élève de 3^{ème} de la MFR de Valognes. Normalement, les subventions aux collégiens demeurent pour l'instant une compétence de la Communauté de Communes de la baie du Cotentin.

Questions et informations diverses

07-02-18-a Déclaration d'Intention d'Aliéner

parcelle ZI 81 – Village du Boscq

Le Conseil Municipal à la majorité (1abstention) décide de ne pas préempter

parcelle A857 – 10 rue du château d'eau

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter

07-02-18-b Rencontre avec les responsables de la poste

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec les responsables de la poste venus lui faire le bilan de la fréquentation du bureau postal de Picauville. Leur constat fait apparaître une fréquentation régulièrement en baisse, et ils envisagent de passer de 27h de temps d'ouverture au public à 13h30 (tous les matins du lundi au samedi de 9h45 à 12h).

Le Conseil Municipal à l'unanimité conteste le rapport de fréquentation et n'est pas du tout satisfait de cette proposition qui ne correspond pas du tout aux besoins locaux, surtout pour les détenteurs d'une Boîte postale et notamment les entreprises.

Monsieur le maire fera un courrier réponse pour signifier le désaccord communal.

07-02-18-c Vélo électrique

Monsieur le Maire informe que le vélo à assistance électrique a été acheté et livré, il devrait être mis en service prochainement à disposition d'un agent d'entretien intervenant sur plusieurs sites de la commune déléguée de Picauville.

07-02-18-d Résidence architecte : présentation de l'équipe

Monsieur le Maire informe que suite au jury de la fin janvier, l'équipe qui viendra en résidence architecte de Picauville a été retenue et est composée de 3 architectes basés sur Paris : Inès Winckler, Octave Giaume et César Bazin.

Une présentation de l'équipe se fera le mercredi 21 mars à 20h30 à la salle des associations de Picauville. Ils viendront ensuite sur 6 semaines de mai à octobre. Leur local technique sera installé à l'angle des places Général Leclerc et de la place du Générale De Gaulle (local de Madame Legoupil) et ils seront hébergés dans le logement au-dessus de l'école maternelle en cours d'aménagement mobilier à cet effet.

prochain CM pour vote budget mardi 27 mars 2018 à 20h30

Séance levée à 21h45

*vu pour être affiché le 20 février 2018, conformément au CGCT.
Le Maire, Philippe CATHERINE*